

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2023

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Roger OLLIER, Philippe WROBEL, Annie BUSANCIC-MERCIER, Marc GIDEL, Vicky RATNIK, Emmanuelle ESCAMEZ Claudine GUISSSEZ, Geoffrey ANDRIVON, Thierry DOMINIQUE, Marie-Madeleine LOURDIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vicky RATNIK a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 03/04/2023

Le compte-rendu de la réunion du 10/02/023 a été approuvé.

➤ **FINANCES 2023**

• ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Maire présente le dossier fourni par la Communauté de Communes du Pays de St Eloy sur l'évolution de l'attribution de compensation. Lors du vote de ces modifications au Conseil communautaire, il s'était abstenu car le taux présenté en conseil communautaire avait été modifié sans concertation en réunion de la CLECT.

Le Conseil municipal a accepté à 6 voix Pour – 1 voix Contre – 3 Abstentions, les modifications du montant des attributions de compensation à compter de 2023.

NB : M. Philippe WROBEL informe qu'une grande réunion sur la santé et les déserts médicaux s'est tenue et il n'y avait aucun représentant de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy.

• AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

(Avec intégration des résultats du budget annexe dissout)

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice antérieur et avec intégration Des résultats du budget annexe dissout,

Considérant les éléments suivants, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2022 :

Résultat d'investissement reporté N-1	- 38 039,70
+ Résultat investissement N	39 140,98
+ Réintégration résultat investissement BA (56102) MULTIPLE dissout	0,00
= Résultat cumulé d'investissement au 31/12/N	1 101,28
- Restes à réaliser - Dépenses	-0,00
+ Restes à réaliser - Recettes	0,00
= Besoin de financement de la section d'investissement	1 101,28
Résultat de fonctionnement reporté N-1	127 605,14
+ Résultat de fonctionnement N	55 050,34
+ Réintégration résultat de fonctionnement BA (56102) MULTIPLE dissout	2 156,40
= Résultat de fonctionnement à affecter	184 811,88

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	0,00
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter (FR 002)	184 811,88

• BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget général de l'exercice 2023, proposé par le Maire :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	403 578,28	218 767,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	184 811,88
Total de la section de fonctionnement	403 578,88	403 578,88

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	212 851,28	211 750,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	1 101,28
Total de la section d'investissement	212 851,28	212 851,28

Total du budget	616 430,16	616 430,16
------------------------	-------------------	-------------------

- VERSEMENT PARTICIPATION NOMINATIVE VOYAGE DES 3ème

Suite à la délibération prise lors de la dernière réunion du 10/02/2023, la participation de 90 €/enfant parti en Espagne sera versé aux familles BLANCHARD/BALADIER et MEUNIER/THEVENIN.

➤ **CITY-STADE**

La société AUVERGNE SPORT a contacté le maire pour proposer un city-stade avec 2 couloirs d'athlétisme positionnés à l'extérieur du terrain. Malgré ce supplément, le devis total avec le terrassement, le city-stade et les 4 agrès de fitness s'élève à 94 817,25 € HT.

L'entreprise AGORESPACE qui avait chiffré le premier city-stade, a réactualisé le devis avec les 2 couloirs d'athlétisme en supplément, le devis est de 97 249,36 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité porte son choix à la société AUVERGNE SPORTS d'Orléat.

➤ **ADRESSAGE**

Marc GIDEL présente les premiers travaux effectués sur l'adressage. Les conseillers ne trouvent pas très logiques les noms des routes et chemins.

➤ **LOGEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise Les Plombiers des Combrailles de réaliser la révision des contrats d'entretien des bâtiments communaux dotés d'une chaudière.

De plus, Monsieur le Maire avait demandé un devis pour remplacer la vieille chaudière du presbytère à la même entreprise, le montant s'élève à 5 918 € HT. Le Conseil accepte cette proposition et mandate le maire afin qu'il signe le devis.

Concernant le studio vide, M. le Maire propose de rafraîchir les peintures.

Le Conseil prévoit un loyer mensuel de 170 € hors charge.

➤ **TE63 – SIEG – MODIFICATIONS DES STATUTS**

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

➤ **MUTLIPLÉ RURAL**

Le lave-vaisselle professionnel est en panne. M. le Maire a demandé deux devis : l'un concernant la réparation de ce dernier et un second pour un lave-vaisselle neuf.

Le devis pour la réparation s'élève à 977 € HT et celui pour un lave-vaisselle professionnel neuf à 2 780 € HT. Le conseil accepte le devis pour une réparation.

➤ **FLEURISSEMENT**

Cette année, Vicky RATNIK est indisponible. Malgré tout Emmanuelle ESCAMEZ réfléchira sur les variétés de plantes qui sont le mieux appropriées à la problématique du manque d'eau.

L'agent technique communal fera le nécessaire cette année.

➤ **CONSEIL D'ÉCOLE**

Marc GIDEL fait un résumé du 2^{ème} conseil d'école.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- L'entreprise FABOIS de TEILHET a taillé les arbres au Point Propre et la haie vers le transformateur à l'angle de l'Impasse des Fontaines.
- Pour la sécurité de tous, un panneau de « Céder le passage » et le marquage au sol sera réalisé au lieu-dit « Lannet » sur la route longeant la voie de chemin de fer.
- Une conseillère demande à ce qu'un container jaune soit installé au garage BALLARIN qui reçoit toutes ces pièces détachées dans des cartons plus ou moins grands.

De plus, les containers à ordures ménagères situés aux Quatre Routes seront déplacés sur la route du Maupas au-dessus de chez M. GOUTELARD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42